

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 1 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER
UFI: YWJT-34TU-5103-FCTR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

usage exclusivement professionnel

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **General Gas S.r.l.**
Adresse: Via Aosta 5
Ville: 20063 - Cernusco sul Naviglio
Province ou région: MI
Numéro de Téléphone: +39 0292141835
Fax: +39 0292141841
E-mail: info@generalgas.it
Web: www.generalgas.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0292141835 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-17:00)
Belgique 070 245 245 (disponible 24 heures par jour) (FRENCH)

Belgien 070 245 245 (Nummer 24 Stunden am Tag erreichbar) (GERMAN)

Suisse/Schweiz/Svizzera: Emergency number 145

France + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS) Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Luxembourg (+352) 8002-5500 - Centre Antipoison Belge (FRENCH)

Luxemburg (+352) 8002-5500 - Belgisches Anti-Gift-Zentrum (GERMAN)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Aérosol 1 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Acute Tox. 4 : Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING

EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 2 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332 Nocif par inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

| Identifiants | Nom | Concentration | (*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008 | |
|--|-------------------------------|---------------|---|---|
| | | | Classification | Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë |
| : 603-002-00-5 : 64-17-5 : 200-578-6 : 01-2119457610-43-XXXX | [2] éthanol, alcool éthylique | 25 - 50 % | Flam. Liq. 2, H225 | - |
| : 601-003-00-5 : 74-98-6 : 200-827-9 : 01-2119486944-21-XXXX | [2] propane | 10 - 25 % | Flam. Gas 1A, H220 | - |
| : 601-004-00-0 : 106-97-8 : 203-448-7 : 01-2119474691-32-XXXX | [2] butane | 10 - 20 % | Flam. Gas 1A, H220 | Flam. Gas 1A, H220: C>20% |

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING

EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 3 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

| | | | | |
|---|--|------------|---|--|
| : 601-004-00-0 : 75-28-5 : 200-857-2 : 01-2119485395-27-XXXX | [2] et isobutane | 10 - 25 % | Flam. Gas 1A, H220 | - |
| : 137-16-6 : 205-281-5 : 01-2119527780-39-XXXX | N-lauroylsarcosinate de sodium | 0.1 - 1 % | Acute Tox. 2, H330 - Eye Dam. 1, H318 - Skin Irrit. 2, H315 | Acute Tox. 2, H330: C ≥ 34,5 % Eye Dam. 1, H318: C > 30 % Skin Irrit. 2, H315: C > 30 % Eye Irrit. 2, H319: 1% ≤ C < 30 % |
| : 9043-30-5 : 500-027-2 | Isotridecanol, ethoxylated | 0 - 1 % | Acute Tox. 4, H302 - Eye Dam. 1, H318 | - |
| : 32210-23-4 : 250-954-9 | acétate de 4-tert-butylcyclohexyle | 0 - 2.5 % | Aquatic Chronic 2, H411 | - |
| : 101-84-8 : 202-981-2 : 01-2119472545-33-XXXX | [1] [2] oxyde de diphenyle | 0 - 2.5 % | Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 2, H411 - Eye Irrit. 2, H319 | - |
| : 94667-33-1 | Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[2-(dicylmethylammonio)ethyl]-.omega.- hydroxy-, propanoate (salt) (Bardap 26) | 0 - 0.25 % | Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Skin Corr. 1B, H314 | - |
| : 57378-68-4 : 260-709-8 | delta-1-(2,6,6-Trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one (delta-Damascone) | 0 - 0.25 % | Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317, EUH208 | - |

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premiers soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

En cas de contact avec les yeux.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING

EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 4 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets sédatifs et nécessiter une assistance médicale immédiate.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

En cas d'incendie, comme risque général, la chaleur peut entraîner l'explosion des récipients.

Le produit est extrêmement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
- Vapeurs ou gaz inflammables
- Explosions.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles. Éloigner les récipients de la zone s'il n'y a pas de danger de le faire. Rester éloigné des récipients et continuer de les refroidir depuis un endroit sûr.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 5 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Isoler la zone et veiller à une bonne ventilation. L'accumulation dans les sous-sols, les fosses ou tout autre espace confiné ou zone déprimée peut s'avérer dangereuse. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Les gaz à pression doivent être manipulés par des personnes correctement formées et ayant de l'expérience. Utiliser des appareils appropriés pour la pression et la température d'alimentation. Protégez les récipients des dommages physiques et gardez les vannes propres et en parfait état. Ne pas manipuler l'emballage d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas entreposer à des conditions qui peuvent favoriser la corrosion du récipient. Protéger les récipients contre les dommages physiques et les vérifier périodiquement pour vous assurer de leur bon état.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

| Code | Description | Quantité limite (tonnes) pour l'application de | |
|------|-----------------------------|--|---|
| | | Conditions requises de niveau inférieur | Conditions requises de niveau supérieur |
| P3a | AÉROSOLS INFLAMMABLES (net) | 150 | 500 |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING

EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substituée à la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 6 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

| Nom | N. CAS | Pays | Valeur limite | ppm | mg/m ³ |
|---------------------------|----------|--|---------------|---------------------|---------------------|
| éthanol, alcool éthylique | 64-17-5 | Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1] | Huit heures | 1000 | 1907 |
| | | | Court terme | | |
| | | Schweiz-Suisse-Svizzera [2] | Huit heures | 500 | 960 |
| | | | Court terme | 1000 | 1920 |
| | | France [3] | Huit heures | 1000 | 1900 |
| | | | Court terme | 5000 | 9500 |
| propane | 74-98-6 | Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1] | Huit heures | 1000 | |
| | | | Court terme | | |
| | | Schweiz-Suisse-Svizzera [2] | Huit heures | 1000 | 1800 |
| | | | Court terme | 4000 | 7200 |
| butane | 106-97-8 | Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1] | Huit heures | | |
| | | | Court terme | 980 | 2370 |
| | | Schweiz-Suisse-Svizzera [2] | Huit heures | 800 | 1900 |
| | | | Court terme | 3200 | 7600 |
| | | France [3] | Huit heures | 800 | 1900 |
| | | | Court terme | | |
| et isobutane | 75-28-5 | Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1] | Huit heures | | |
| | | | Court terme | 980 | 2370 |
| | | Schweiz-Suisse-Svizzera [2] | Huit heures | 800 | 1900 |
| | | | Court terme | 3200 | 7600 |
| oxyde de diphényle | 101-84-8 | Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1] | Huit heures | 1 (Damp) | 7 (Damp) |
| | | | Court terme | 2 (Damp) | 14 (Damp) |
| | | Schweiz-Suisse-Svizzera | Huit heures | 1 (Dampf) (Aerosol) | 7 (Dampf) (Aerosol) |

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING

EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 7 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

| | | | | | |
|--|--|--------------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|
| | | [2] | Court terme | 2 (Dampf) (Aerosol) | 14 (Dampf) (Aerosol) |
| | | European Union [4] | Huit heures | 1 | 7 |
| | | | Court terme | 2 | 14 |
| | | France [3] | Huit heures | 1 | 7 |
| | | | Court terme | 2 | 14 |
| | | Groushertzogtu m Lëtzebuerg | Huit heures | 1 | 7 |
| | | | Court terme | 2 | 14 |

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

[3] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

[4] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

| Nom | DNEL/DMEL | Type | Valeur |
|--|------------------------|---|-------------------------------|
| éthanol, alcool éthylique CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6 | DNEL (Travailleurs) | Inhalation, Chronique, Effets systémiques | 950 (mg/m ³) |
| oxyde de diphényle CAS No: 101-84-8 EC No: 202-981-2 | DNEL (Travailleurs) | Inhalation, Chronique, Effets locaux | 9,68 (mg/m ³) |
| | DNEL (Travailleurs) | Inhalation, Chronique, Effets systémiques | 245,8 (mg/m ³) |

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

| Nom | Détails | Valeur |
|--|----------------------------|-------------------------|
| éthanol, alcool éthylique CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6 | Fresh water | 0,96 (mg/L) |
| | Marine water | 0,79 (mg/L) |
| | eau (rejets intermittents) | 2,75 (mg/L) |
| | Soil | 0,63 (mg/kg soil dw) |
| | sédiment (eau douce) | 3,6 (mg/kg sediment dw) |

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

| | |
|---------------------------------|--|
| Concentration: | 100 % |
| Utilisation(s): | usage exclusivement professionnel |
| Protection respiratoire: | |
| PPE: | Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules. |



-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING

EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 8 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

| | | | |
|-------------------------------|---|------------------------------|-------|
| Caractéristiques: | Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique. | | |
| Normes CEN: | EN 136, EN 140, EN 405 | | |
| Maintenance: | Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial. | | |
| Observations: | Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant. | | |
| Type de filtre nécessaire: | A2 | | |
| Protection des mains: | | | |
| PPE: | Gants de travail | | |
| Caractéristiques: | Marquage «CE» Catégorie I. | | |
| Normes CEN: | EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420 | | |
| Maintenance: | Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. | | |
| Observations: | Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. | | |
| Matériaux: | PVC (Polychlorure de vinyle) | Temps de pénétration (min.): | > 480 |
| | | Épaisseur du matériau (mm): | 0,35 |
| Protection des yeux: | | | |
| PPE: | Écran facial | | |
| Caractéristiques: | Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. | | |
| Normes CEN: | EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 | | |
| Maintenance: | La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement. | | |
| Observations: | Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. | | |
| Protection de la peau: | | | |
| PPE: | Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques | | |
| Caractéristiques: | Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. | | |
| Normes CEN: | EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5 | | |
| Maintenance: | Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. | | |
| Observations: | Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus. | | |
| PPE: | Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques | | |
| Caractéristiques: | Marquage «CE» Catégorie II. | | |
| Normes CEN: | EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346 | | |
| Maintenance: | Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état. | | |
| Observations: | Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs. | | |



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide

Couleur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Odeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 9 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point d'éclair: -98 °C
Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
pH: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Densité relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aérosol extrêmement inflammable.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contact répété ou prolongé avec les yeux peut provoquer des picotements, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4: Nocif par inhalation.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 10 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

| Nom | Bioaccumulation | | | |
|--|-----------------|-----|-------|-------------|
| | Log Pow | BCF | NOECs | Niveau |
| éthanol, alcool éthylique CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6 | -0,3 | - | - | Très faible |
| propane CAS No: 74-98-6 EC No: 200-827-9 | 2,36 | - | - | Faible |
| butane | 2,89 | - | - | Faible |

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 11 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

| | | | | | |
|--------------------|------------------|------|---|---|--------|
| CAS No: 106-97-8 | EC No: 203-448-7 | | | | |
| et isobutane | | 3,42 | - | - | Modéré |
| CAS No: 75-28-5 | EC No: 200-857-2 | | | | |
| oxyde de diphenyle | | 4,21 | - | - | Élevé |
| CAS No: 101-84-8 | EC No: 202-981-2 | | | | |

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.
Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Résidu classifié comme dangereux.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 12 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

ADR/RID: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1, (D)
IMDG: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1
OACI/IATA: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 2

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: Pas Applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-D,S-U

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 2.1



Numéro de danger: Pas Applicable.

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Procéder conformément au point 6.

ADR LQ: 1 L

IMDG LQ: 120 ml

ICAO LQ: Pas Applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

| | |
|------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 Date d'établissement: 9/12/2024
Version 2 (substitue a la version 1) Date de révision: 21/03/2025

Page 13 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

| | |
|------|---|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Codes de classification:

Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Aerosol 1 : Aérosol inflammable, Catégorie 1
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1A : Gaz inflammable, Catégorie 1A
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changement de nom du produit (SECTION 1.1).
- Changement d'utilisations du produit (SECTION 1.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 11.1).
- Ajouts de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.3).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| Dangers physiques | D'après les données d'essais |
| Dangers pour la santé | Méthode de calcul |
| Dangers pour l'environnement | Méthode de calcul |

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

| | |
|-------|--|
| ADR: | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. |
| BCF: | Factor de bioconcentration. |
| CEN: | Comité européen de normalisation. |
| DMEL: | Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable. |
| DNEL: | Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables. |
| EC50: | Concentration efficace moyenne. |
| PPE: | Équipements de protection individuelle. |
| IATA: | Association Internationale de Transport Aérien. |
| OACI: | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| IMDG: | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses. |
| LC50: | Concentration létale, 50%. |
| LD50: | Dose létale, 50%. |
| NOEC: | Concentration sans effet observé. |
| PNEC: | Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental. |
| RID: | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer. |

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

GG-DT-FELC__KRYON FINETUNING EVAPORATOR LIQUID CLEANER

GeneralGas®

Version 1 **Date d'établissement: 9/12/2024**
Version 2 (substitue a la version 1) **Date de révision: 21/03/2025**

Page 14 de 14
Date d'impression: 24/03/2025

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.